



ANTIGEL ET LIQUIDE DE REFROIDISSEMENT RECOCHEM

GARANTIE LIMITÉE

A. CONDITIONS

- a) Cette Garantie limitée (« **Garantie** ») s'applique uniquement aux Produits d'antigel et de liquide de refroidissement pour moteur de marque RECOCHEM HD EXPERTTM suivants (chacun, un « **Produit** » et, collectivement, des « **Produits** »).
- HD Expert CLASSIQUE - Conventionnel pour diesel
 - HD Expert SUPÉRIEUR - Protection étendue pour diesel
 - HD Expert LONGÉVITÉ - Longue durée de vie pour diesel
 - HD Expert EXTRÊME - Protection étendue pour diesel
 - HD Expert ENDURANCE - Durée maximale pour diesel
 - HD Expert EXTRA - Global protection étendue pour flottes mixtes
- b) Cette Garantie prend effet immédiatement lors de l'achat documenté et de l'utilisation appropriée du Produit, et est soumise aux exigences, aux limitations et aux exclusions décrites aux présentes.
- c) Le fabricant RECOCHEM INC. (« **RECOCHEM** ») garantit que le Produit est conforme, au moment de l'achat, aux Spécifications standard de RECOCHEM pour ces Produits (« **Spécifications** ») telles qu'elles se trouvent sur les sites Web de RECOCHEM ou d'autres documents officiels publiés par RECOCHEM. La garantie est pour le nombre spécifié d'années ou de kilomètres (ou de miles), selon la première éventualité (la « **Période de Garantie** »).
- d) Dans le cas où un Produit ne répond pas aux Spécifications pendant la Période de Garantie, RECOCHEM remplacera, à son gré, sans frais ou remboursera le prix d'achat du Produit non conforme. RECOCHEM garantit en outre au Propriétaire du véhicule (« **Propriétaire du Véhicule** ») pour la Période de Garantie, que RECOCHEM peut, à son gré, accepter de payer pour réparer les dommages (pièces et main-d'œuvre seulement) aux composants du système de refroidissement du véhicule couverts (« **Système de Refroidissement** ») dans la mesure où les dommages sont, de l'avis exclusif de RECOCHEM, directement causés par le défaut du Produit de se conformer aux Spécifications, à condition que le Propriétaire du Véhicule se conforme à toutes les Exigences (telles que définies ci-dessous) et dépose sa réclamation conformément au processus décrit aux présentes. Les composants du Système de Refroidissement couverts en vertu de cette Garantie sont : thermostat, pompe à eau, radiateur, chauffage du radiateur et durites. **DANS LES LIMITES PERMISES PAR LA LOI, LE PAIEMENT DE TOUTE RÉCLAMATION EST LIMITÉ AU MOINDRE DU MONTANT DE L'ESTIMATION REÇUE OU DU MONTANT DE 1 000,00 \$ CA.**

B. CONDITIONS ET EXIGENCES D'ENTRETIEN

Pour être admissible à la couverture en vertu de la présente Garantie, le Propriétaire du Véhicule doit se conformer à toutes les conditions et exigences d'entretien (les « **Exigences** ») énoncées ci-dessous :

- a) Le Véhicule et son Système de Refroidissement satisfont aux recommandations d'entretien du fabricant du moteur, et ont été utilisés et entretenus de façon appropriée conformément à ces mêmes recommandations (y compris les exigences de rinçage et de remplissage initiaux et subséquents);
- b) Le Produit a été installé, utilisé et entretenu (y compris un rinçage et un remplissage initiaux et complets du Système de Refroidissement et des remplissages subséquents, au besoin) conformément aux recommandations d'entretien du fabricant du moteur, ainsi qu'aux Spécifications et au mode d'emploi figurant sur l'étiquette du Produit; et
- c) Le Véhicule et son Système de Refroidissement ont été utilisés dans des conditions de fonctionnement normales conformément aux recommandations d'entretien du fabricant du moteur et aux Spécifications.

Recochem peut demander de la documentation démontrant la conformité aux Conditions énoncées aux points (a) à (c) ci-dessus, y compris la preuve d'achat du Produit.

DANS LES LIMITES PERMISES PAR LA LOI ET SAUF DANS LA MESURE INTERDITE POUR LES CONSOMMATEURS RÉSIDANT DANS LA PROVINCE DE QUÉBEC, CETTE GARANTIE EST LA SEULE GARANTIE QUI S'APPLIQUE AUX PRODUITS ET ÉNONCE TOUTES LES OBLIGATIONS ET RESPONSABILITÉS DE RECOCHEM. SAUF DISPOSITION EXPRESSE AUX PRÉSENTES, RECOCHEM NE FAIT AUCUNE DÉCLARATION ET N'OFFRE AUCUNE GARANTIE DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT CONCERNANT LES PRODUITS, ET LES PRODUITS SONT FOURNIS « TELS QUELS » SANS AUCUNE GARANTIE OU CONDITION D'AUCUNE SORTE, EXPRESSE OU IMPLICITE, LÉGALE OU AUTRE, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, LES GARANTIES IMPLICITES OU CONDITIONS IMPLICITES SUIVANTES : (I) QUALITÉ MARCHANDE; (II) APTITUDE À UN USAGE PARTICULIER; (III) EXEMPTION DE DÉFAUTS; (IV) MARCHANDISES EN VRAC CORRESPONDANT ENTIÈREMENT À L'ÉCHANTILLON; (V) NON-CONTREFAÇON; ET (VI) DÉCOULANT DE L'USAGE DU COMMERCE OU DE LA CONDUITE HABITUELLE DES AFFAIRES. SAUF DANS LA MESURE INTERDITE PAR LA LOI, RECOCHEM N'AURA EN AUCUN CAS LA RESPONSABILITÉ ENVERS LE PROPRIÉTAIRE DU VÉHICULE OU TOUTE AUTRE PERSONNE OU ENTITÉ POUR TOUT DOMMAGE INDIRECT, SPÉCIAL, CONSÉCUTIF, ACCESSOIRE, PUNITIF OU EXEMPLAIRE, OU TOUTE PERTE DE REVENUS OU DE PROFIT, PERTE DE DONNÉES, OU TOUTE PERTE COMMERCIALE OU ÉCONOMIQUE DÉCOULANT DE L'UTILISATION DES PRODUITS.



C. LIMITATIONS ET EXCLUSIONS

Cette Garantie ne s'applique à aucun des éléments suivants :

- a) Réclamations qui découlent :
- i. de l'usure normale;
 - ii. de conditions préexistantes;
 - iii. d'une collision ou d'un accident;
 - iv. d'un défaut ou d'un rappel du fabricant;
 - v. de l'utilisation ou de l'installation inappropriée d'une pièce;
 - vi. de l'utilisation et de l'application inappropriées du Produit qui sont incompatibles avec les Spécifications et les recommandations du fabricant du moteur, les instructions sur l'étiquette du Produit ou les Spécifications; ou
 - vii. du défaut d'entretenir le Véhicule conformément aux spécifications et aux recommandations du fabricant du moteur, au mode d'emploi figurant sur l'étiquette du Produit ou aux Spécifications; ou
- b) Les réclamations qui sont couvertes par toute Garantie ou tout contrat de service offert par le vendeur ou le fabricant du véhicule ou tout autre tiers.

D. COMMENT DÉPOSER UNE RÉCLAMATION AU TITRE DE LA GARANTIE

- a) Communiquez avec RECOCHEM en composant le 1 800 361-6030 ou en envoyant un courriel à customerservice-east@recochem.com dans les trente (30) jours suivant la manifestation du défaut et fournissez ce qui suit :
- i. Preuve d'achat du Produit;
 - ii. Si disponible, photo du Produit dans le contenant d'origine, montrant le code de lot du Produit qui se trouve sur l'épaule de la bouteille;
 - iii. Échantillon du Produit au moment de la manifestation du défaut (si un échantillon d'au moins 1 000 mL n'est pas fourni, la réclamation sera rejetée);
 - iv. Copie de l'immatriculation du véhicule ou d'une autre preuve de propriété;
 - v. Description de la ou des parties endommagées et déclaration du lieu de réparation documentant les dommages, le coût estimé de la réparation et la lecture de l'odomètre du véhicule;
 - vi. Documentation confirmant la condition énoncée aux points B. a) à c) ci-dessus; et
 - vii. Confirmation par le Propriétaire du Véhicule qu'aucun autre produit n'a été ajouté au Produit.
- b) L'échantillon du Produit au moment de la manifestation du défaut doit être étiqueté et envoyé à l'adresse suivante :

**Recochem Inc. - Coolant Lab
604 22nd Avenue
Nisku, AB Canada T9E 7X6**

Assurez-vous que l'échantillon est d'au moins 1 000 mL. Inclure votre nom complet, votre adresse postale, votre numéro de téléphone et votre adresse courriel.

- c) RECOCHEM peut, à sa discrétion et à ses frais, mener une enquête plus approfondie qui peut être nécessaire pour déterminer la cause du problème réclamé et l'admissibilité à la couverture de Garantie. Vous acceptez que nos décisions sur toutes les questions relatives à cette Garantie soient concluantes et vous acceptez de vous conformer à ces décisions
- d) Si la réclamation est approuvée et que RECOCHEM choisit de payer la réparation du Produit non conforme, RECOCHEM effectuera le paiement après que la facture aura été soumise et que les réparations auront été effectuées.

JANVIER 2023



**FORMULÉ PAR RECOCHEM INC.
ALLIÉ DE VOTRE PARCOURS**

HDEXPERT.COM